

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 30 septembre 2021

### COVID-19

Appel à la mobilisation de tous pour freiner la circulation du virus

Depuis quelques jours, la situation sanitaire ne s'améliore plus en Haute-Savoie. Le taux d'incidence s'établit, depuis une semaine, autour de 70 pour 100 000 habitants dans notre département (70,9 au 30 septembre soit le 12<sup>e</sup> taux le plus haut de France) alors que la moyenne régionale s'établit à 53,3 et que certains de nos voisins sont passés sous le barre des 50. Le taux de positivité s'établit quant à lui à 1,5 %, soit le plus haut taux de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Haute-Savoie compte encore 54 personnes hospitalisées pour Covid-19, un chiffre qui repart à la hausse, et 14 personnes en réanimation (soit 4 de plus qu'il y a deux mois).

Face à cette situation, le préfet de la Haute-Savoie appelle à la mobilisation de tous. Ce n'est qu'en multipliant les efforts individuels et collectifs que la circulation virale va diminuer, d'autant que seul un taux d'incidence inférieur à 50 pour 100 000 habitants, soit en-deça du seuil d'alerte, pendant plus de 5 jours peut mener à une levée de certaines mesures sanitaires, dont le port du masque pour les élèves des écoles primaires.

### Chaque vaccination compte !

A ce jour, 73,7% de la population haut-savoyarde a reçu au moins une dose de vaccin, c'est bien mais ce n'est pas suffisant. Se faire vacciner reste aujourd'hui la priorité pour se protéger soi-même, protéger les plus fragiles et se retrouver. Et ce, même si l'on est jeune et en bonne santé. Pour les personnes qui ne sont pas encore vaccinées, le risque de contaminer les plus fragiles, notamment lors de soirées festives ou de rencontres familiales, reste très important. La vaccination de tous est nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus et atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective.

**De nombreuses places sont disponibles, sans rendez-vous, dans les centres de vaccination du département (voir la liste et les coordonnées ci-dessous).**

**Le vaccin Pfizer est aussi désormais disponible en médecine de ville et en pharmacie, renseignez-vous auprès des professionnels de santé que vous avez l'habitude de consulter.**

## Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30<sup>e</sup>me régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

## Le respect des gestes barrières reste indispensable

Le préfet de la Haute-Savoie rappelle également que, même vacciné, le risque zéro n'existe pas. Les gestes barrières ne doivent pas être abandonnés, notamment le port du masque quand la distanciation physique n'est pas possible et/ou que l'on évolue dans un espace clos où les risques de contamination au variant delta sont élevés. C'est pour cela que le préfet de la Haute-Savoie prolonge les dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021 jusqu'au 14 octobre 2021.

Ainsi, le port du masque reste obligatoire dans tout le département pour toute personne de onze ans et plus dans :

- les rassemblements, réunions ou activités organisés sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public de plus de dix personnes visées à l'article 1 du décret 2021-699 modifié du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- les marchés, brocantes, vente au déballage ou activités assimilées ;
- les files d'attente qui se formeraient aux abords des stades (type PA), salles de spectacle et de projection (type L), établissements sportifs (type X) et chapiteaux/tentes (type CTS), salles de jeux (type P), musées (type Y) et gares (type GA), magasins (M), restaurants et bars (type N) et des établissements culturels (type V) .
- tous les établissements recevant du public soumis au pass sanitaire, à savoir :
  - Salles d'audition, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usages multiples, sauf pour la pratique d'activités physiques et sportives (ERP type L) ;
  - Chapiteaux, tentes et structures (ERP type CTS) ;
  - Locaux d'enseignement lorsqu'ils accueillent des visiteurs ou spectateurs extérieurs (ERP type R) ;
  - Salles de jeux et salles de danse sauf pour pratique d'activités physiques et sportives (ERP type P) ;
  - Restaurants, débits de boissons, restaurants d'altitude et, pour leur activité de restauration et de débit de boissons, les établissements flottants et hôtels pour le personnel des établissements et lors des déplacements des personnes accueillies au sein de l'établissement (ERP type N, OA, EF et O) ;
  - Foires exposition ou salons commerciaux temporaires (ERP type T) ;
  - Etablissements de plein air) sauf pour la pratique d'activités physiques et sportives (ERP type PA) ;
  - Etablissements sportifs couverts sauf pour pratique d'activités physiques et sportives (ERP type X) ;
  - Etablissements de culte pour les activités culturelles ou festives (ERP type V) ;
  - Musées et salles d'exposition (ERP type Y) ;
  - Bibliothèques et centres de documentation (ERP type S).

## Le pass sanitaire s'étend au jeunes de 12 ans et deux mois à 17 ans

Pour rappel, à compter du 30 septembre 2021, les adolescents de 12 à 17 ans devront présenter un « pass sanitaire » pour se rendre dans les lieux et événements où il est exigé. Plus précisément, cette obligation s'appliquera aux mineurs âgés de 12 ans et deux mois jusqu'à 17 ans inclus. Ce délai de deux mois permettra aux adolescents à peine âgés de 12 ans au 30 septembre 2021 de recevoir leur schéma complet de vaccination.

Le préfet de la Haute-Savoie compte sur l'engagement de tous dans la mise en œuvre de ces règles sanitaires, essentielles à la lutte contre la pandémie qui touche notre pays.

Tous ensemble, restons vigilants et responsables !

TENIR  
Ensemble



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

## Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

2/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



## Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

